DÉSIGNATION CADASTRALE

État ancien			État nouveau			DA
Sect.	N°	Contenance	Sect.	N°	Contenance	
B			B	a	228	
Total		###	Total		228	

Tableau de coordonnées

Num.	Type	X	Y
20	Borne	1610992.00	4177728.86
21	Non matérialisé	1610992.90	4177727.29
22	Non matérialisé	1611079.19	4177756.97
23	Non matérialisé	1611075.93	4177769.98
24	Non matérialisé	1611077.91	4177762.05
30	Borne	1610967.66	4177728.77
31	Non matérialisé	1611071.69	4177757.78

Remarque : Discordances cadastrales dans ce secteur. Le point 20 (borne OGE) est reconnu par les parties comme le point limite entre : le chemin rural, la parcelle B n°246 et la parcelle B n°969.

B 967 — B 251 — B 608 — B 233 — B 248 — B 246 — M. Paul HILL, Mme MONZAT Nina — B 969 — B 247 — M. Paul HILL, Mme MONZAT Nina — B 235 — B 372 — Section de LAGAUZINIE — B DP (a) CC: 0 ha 02 a 28 ca — M. Paul HILL, Mme MONZAT Nina — B 244 — M. Paul HILL, Mme MONZAT Nina — B 245 — M. Paul HILL, Mme MONZAT Nina — B 243 — B 236 — B 242 — B 240 — B 241 — B 373 — M. Paul HILL, Mme MONZAT Nina

division du 21.08.2012

application cadastrale discordance

Borne OGE 20 — Angle Mur 21 — 18.11

24.34

Chemin rural

Lavoir appartenant aux habitants du hameau — Position réelle — Représentation cadastrale

servitude de passage à établir à l'acte

Voie communale

23 Angle Batiment — 8.17 — 24 — 4.28 — 2.24 — 31 — Angle Mur 22 — 5.40 — Voie communale

4 177 800 — 4 177 750 — 4 177 700 — 1 610 950 — 1 611 000 — 1 611 050 — 1 611 100

0 — 10m — 20m — 50m

PLAN DE DIVISION

Propriétaires

Commune d'AYNAC

Dressé le 18.11.2025

GEA GROUPE GEOSAT

SELAS GEA
23 Rue Faidherbe
46400 SAINT-CÉRÉ
05 65 38 06 70
contact@ge-a.com
www.ge-a.com
AGENCES : BLAGNAC (31) | CAHORS (46) | PRAYSSAC (46)

Références

Affaire	GS25207
Resp.	C. HONHON
Fichier	GS25207_foncier_dao_division_VA-0.dwg

Coordonnées

Échelle	1:500
Syst. plani.	RGF93 - Lambert93-CC45
Syst. alti.	----

Localisation

Commune	AYNAC
Lieu	La Gauzinie
Réf. cadastrales	CHEMIN RURAL, SECTION C

Notas

Le géoréférencement de ce plan est un recalage réalisé à partir d'un levé local ; les distances sont fidèles au terrain et les coordonnées planimétriques sont déterminées à la réduction des distances près (réduction à l'ellipsoide et altération linéaire).

L'application cadastrale est une interprétation de la désignation fiscale de la limite et n'a pas de valeur juridique.

Les distances indiquées sont horizontales.

Validation

C. HONHON
Géomètre-Expert

ORDRE des GEOMETRES-EXPERTS
Cyrille HONHON
Géomètre-Expert N° 05750
23 Rue Faidherbe
46400 SAINT-CERE
GEA Selarl 2016 C 200007

L'authenticité de ce document est exclusivement assurée par la signature du Géomètre-Expert.
Reproduction réservée.

Légende

Surfaces : CC = contenance cadastrale | SA = superficie arpentée

Exist. Nouv.

- Borne à tige d'ancrage
- Borne à t. d'anc. décalée
- Piquet
- Piquet décalé
- Borne pierre/ciment
- Clou
- Tirefond
- Marque de peinture
- Élément topographique
- Application cadastrale
- Limite en cours de définition juridique
- Limite certaine préalable à l'acte
- Limite rétablie
- Limite de carence
- Limite divisoire
- Mitoyenneté
- Clôture légère
- Clôture maçonnée
- Palissade
- Soutènement
- Mur
- Mur bahut
- Bâti
- Talus, fossé